



MSDRO 21 P25

Didactique du droit II

Elaborer des schémas pour enseigner
le droit

1



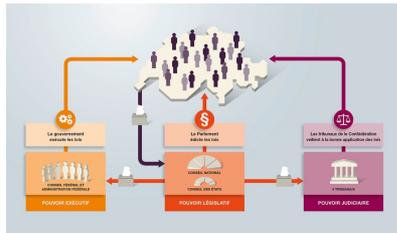
Des schémas en droit pour...

G. Roduit

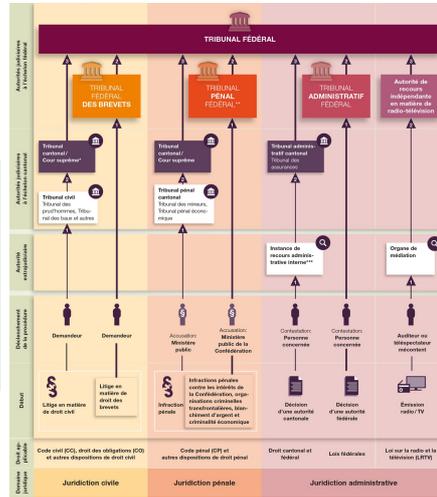
2

2

Présenter des organigrammes d'institutions politiques



<https://www.ch.ch/fr/systeme-politique/fonctionnement-et-organisation-de-la-suisse>

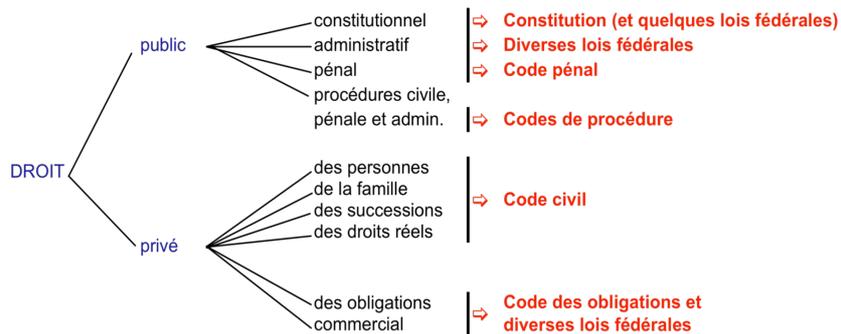


G. Roduit

3

3

Présenter l'ordre juridique suisse

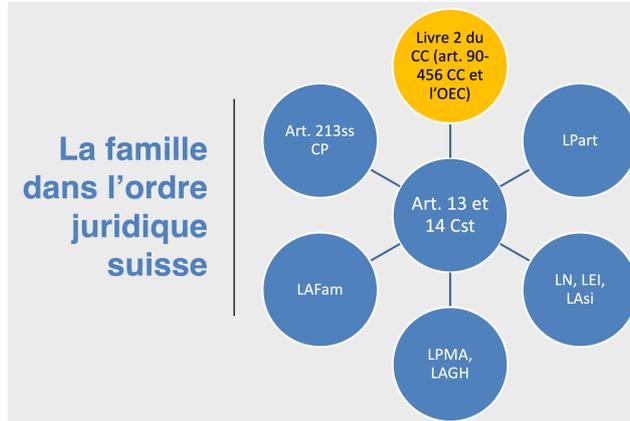


G. Roduit

4

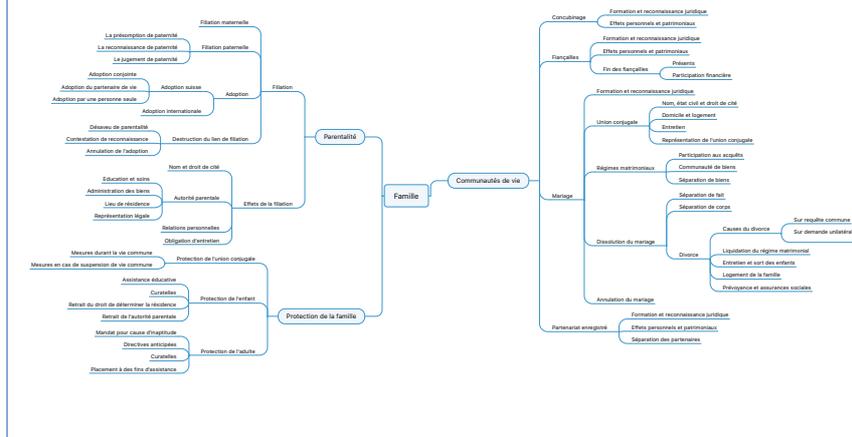
4

Présenter une notion et ses liens dans l'ordre juridique suisse



5

Présenter une carte conceptuelle d'une notion juridique



6

Présenter la structure d'une loi : la LP

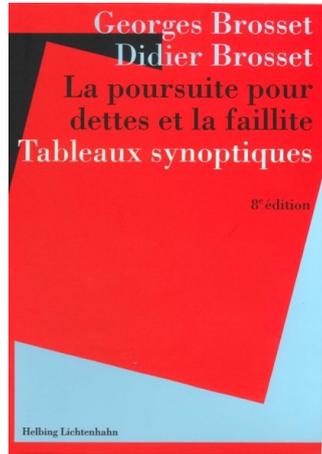


Table des matières

- I Début de la poursuite ordinaire par voie de saisie ou de faillite (art. 67 à 78) → II
- II Début de la poursuite en réalisation du gage mobilier ou immobilier (art. 151 à 155) → III
- III Début de la poursuite pour loyers commerciaux et fermage (art. 283 et 284) → IV
- IV Poursuite pour effets de change (art. 177 à 189) → V
- V Séquestre (art. 271 à 281) → VI
- VI Sursis et concordat ordinaire (art. 293 à 316) → VII
- VII Procédures de mainlevée d'opposition (art. 79 à 84) → VIII
- VIII Continuation de la poursuite ordinaire par voie de saisie (art. 85 à 115) → IX
- IX Vente des meubles après saisie (art. 116 à 150) → X
- X Continuation de la poursuite ordinaire par voie de faillite (art. 159 à 176 et 197 à 220) → XI
- XI Faillite sans poursuite préalable (art. 190 à 194), état de collocation (art. 219) → XII
- XII Liquidation de la faillite (art. 221 à 270) → XIII
- XIII Plainte à l'autorité de surveillance (art. 17 à 21)

Pages 32 et 33 : Autorités et juridictions cantonales compétentes en matière de poursuite pour dettes et de faillite
 Pages 34 et 35 : Début de la surveillance, la participation et la liquidation complémentaire
 Page 36 : Bibliographie sommaire

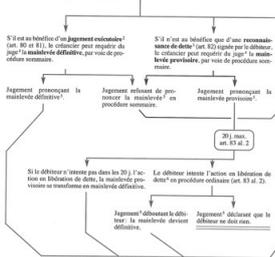
7

Présenter la structure d'une loi : la LP

Tableau VII Procédures de mainlevée d'opposition (art. 79 à 84 LP)

Suite du Tableau I

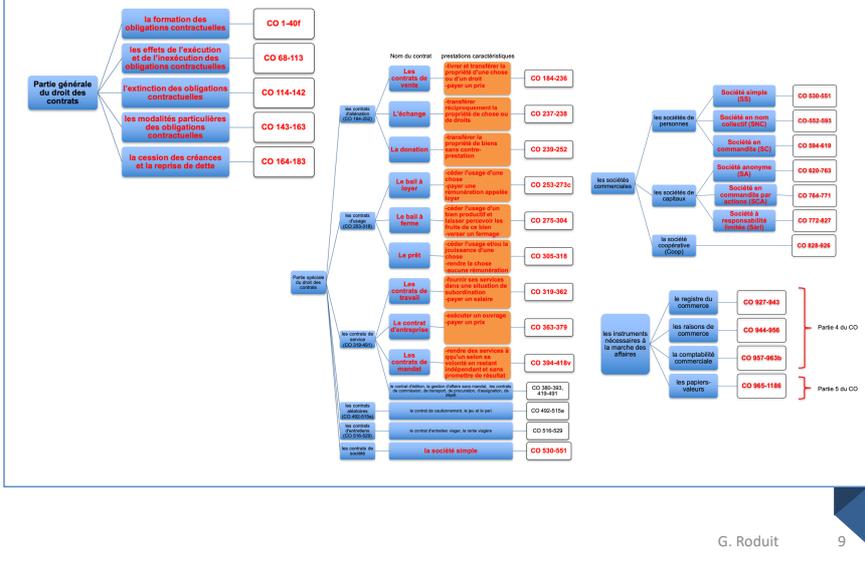
Si le débiteur a formé opposition (art. 74 à 76) au commandement de payer, la pu est suspendue tant que l'opposition subsiste. Le créancier peut alors, selon les circonstances et les preuves qu'il allègue, obtenir l'une des trois procédures suivantes.



Notes:
 1. L'opposition peut n'être que partielle: le débiteur doit alors indiquer exactement le montant qu'il continue de payer, la pu peut être continue (par voie de saisie ou de dé) pour la somme reconnue (art. 74 al. 2).
 2. Ce n'est qu'un titre exécutoire, il est susceptible de faire l'objet d'un recours (art. 149 al. 2) ou après fin de la validité reconnue la contestation (art. 205 al. 1) ou...
 3. Jugement de la mainlevée, voir p. 32 ci-après.
 4. Les voies contentieuses pour une éventuelle procédure de recours ne sont pas indiquées sur ce schéma.
 5. Quand le débiteur a obtenu l'action en libération de dette, le créancier peut tout de même requérir une saisie provisoire (art. 81 al. 1), ou un sursis à la débiteur et devant dans la PC (art. 83 al. 1 et 162).

8

Présenter la structure d'une loi : le CO

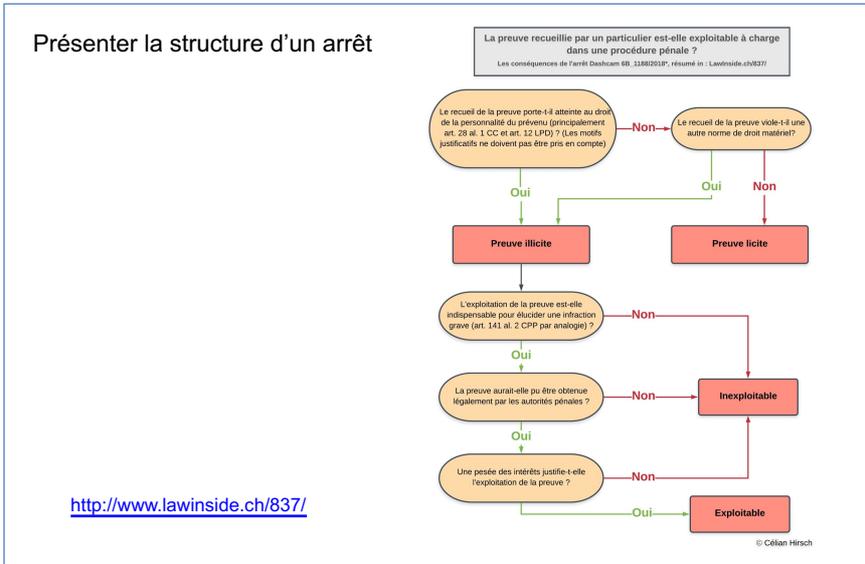


G. Roduit

9

9

Présenter la structure d'un arrêt

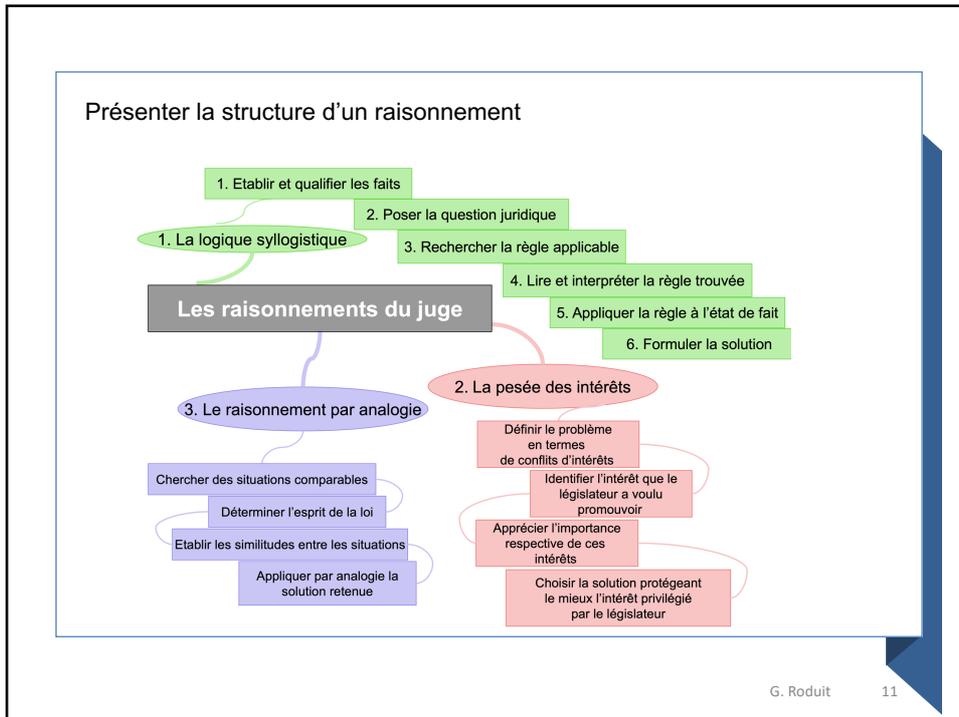


<http://www.lawinside.ch/837/>

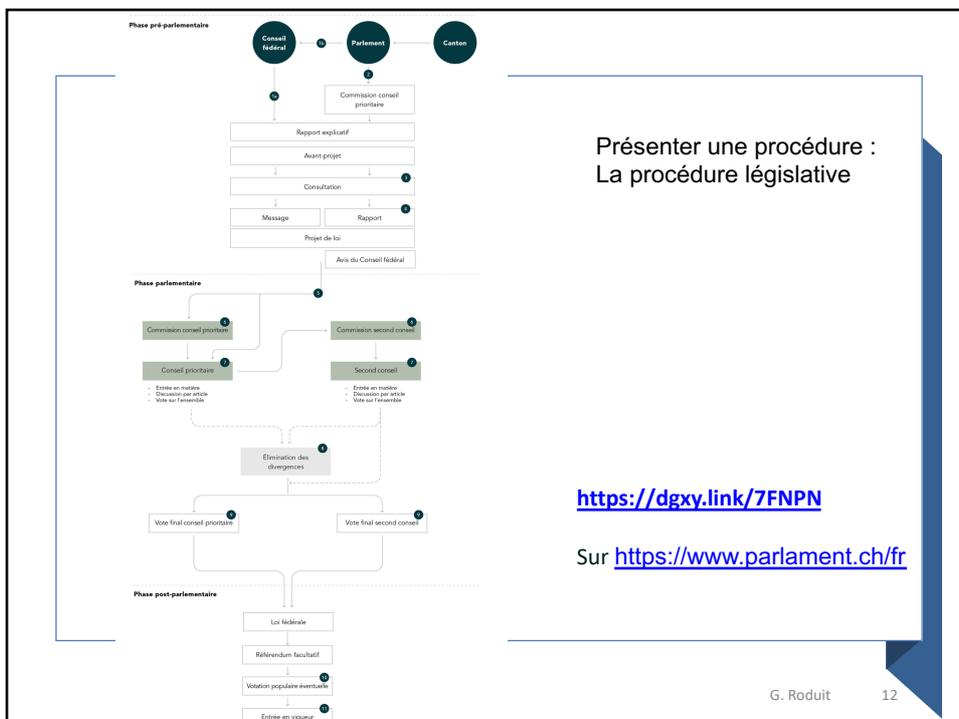
G. Roduit

10

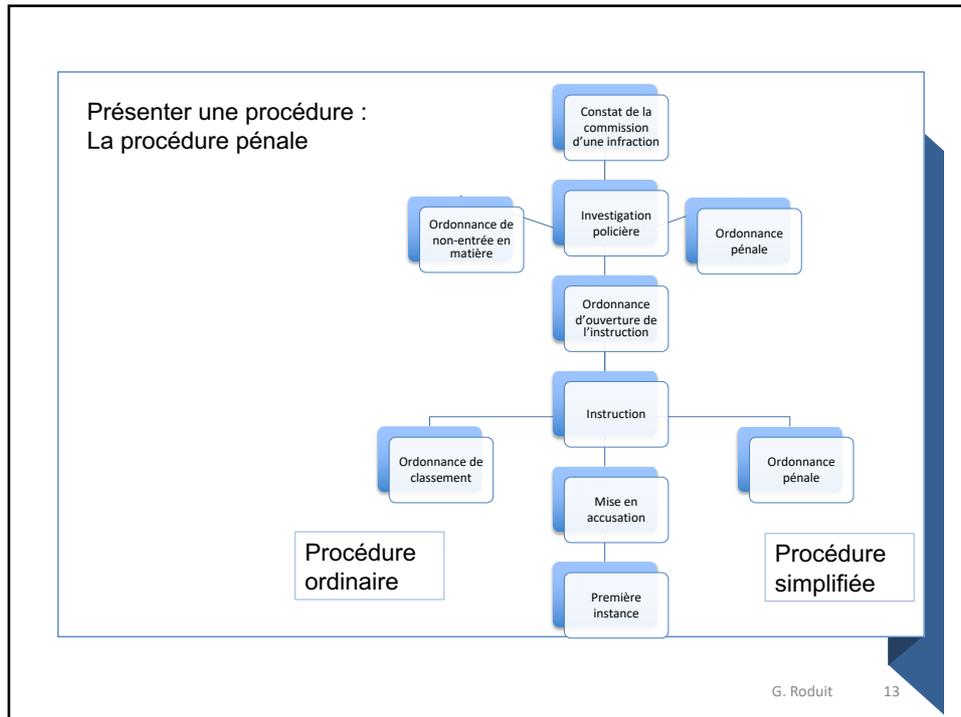
10



11



12



13

Présenter une procédure : la procédure civile

Droit en schémas ACCUEIL CATEGORIES unine

Procédure civile

Cadre général	Matières	Sources	Champ d'application du CPC	Ordonnance judiciaire
Compétence et division	Organisation judiciaire	Principe de compétence territoriale	Matière litigieuse	Règles générales et principes du droit de l'UE
Principe de procédure contradictoire	Principe de procédure	Jugement dans un délai raisonné	Champ d'application	Libertés
Objet du litige, actes et parties	Objet du litige	Actes	Capacité, qualité, représentation et habilitation	Actes collectifs
Forme et notification	Forme des actes	Voies de forme	Formalités excessives	Ordonne
Preuve et assistance judiciaire	Type de frais	Coût	Répartition des frais	Gratuit
Délai	Collège de juges	Délai de prescription	Délai et suspension des délais	
Procès	Fonction, charge et droit à la preuve	Objet de la preuve	Preuve écrite	Obligation de collaboration
Exécution et appel	Rôle du juge et des parties	Constitution	Médiation	Déplacement et saisie de produits
				Ordonnance exécutoire, sursis et astreinte
				Type de peines
				Ordonnance exécutoire, sursis et astreinte
				Décision

<https://droitenschemas.ch/>

G. Roduit 14

14

Présenter un principe juridique

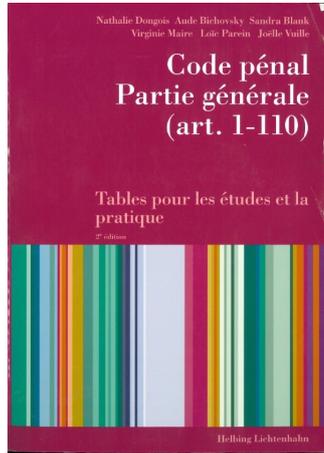


Tableau 8: Le principe de la territorialité



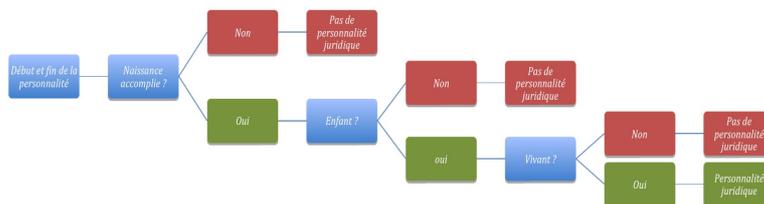
G. Roduit

15

15

Présenter une règle juridique

Début de la personnalité juridique.



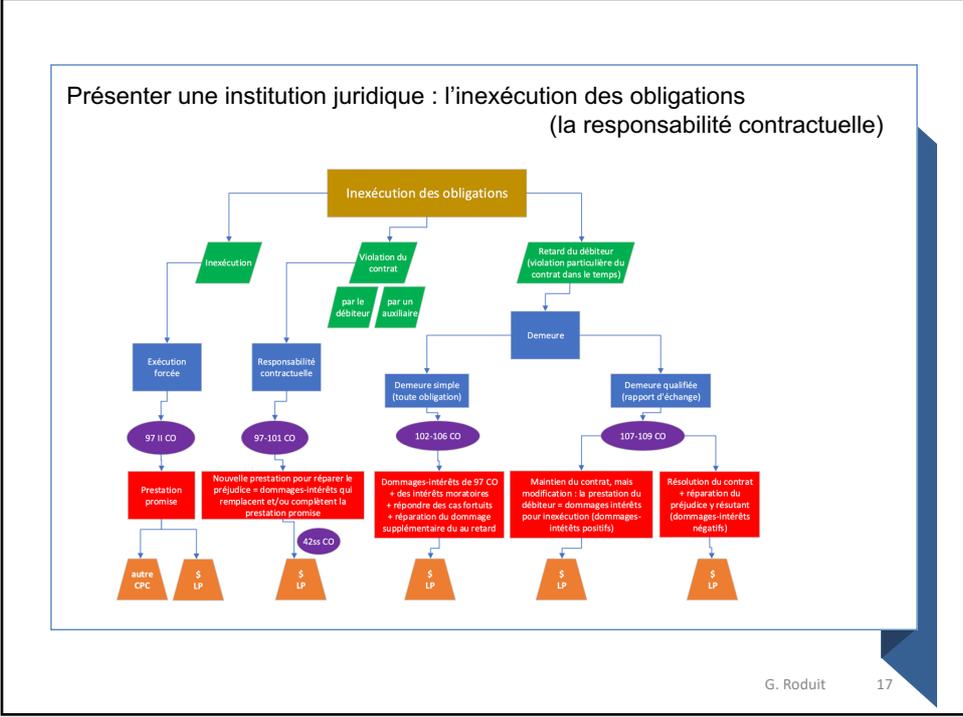
Article 31 alinéa 1 CC

« La personnalité commence avec la naissance accomplie de l'enfant vivant; elle finit par la mort ».

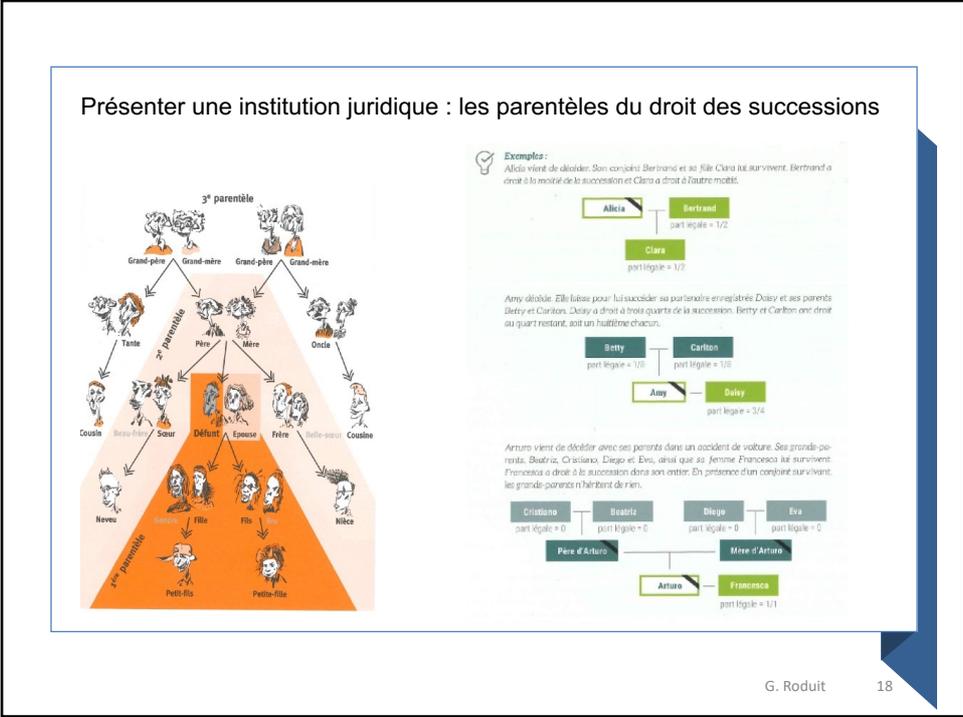
G. Roduit

16

16



17



18

Des outils pour élaborer un schéma

G. Roduit 19

19

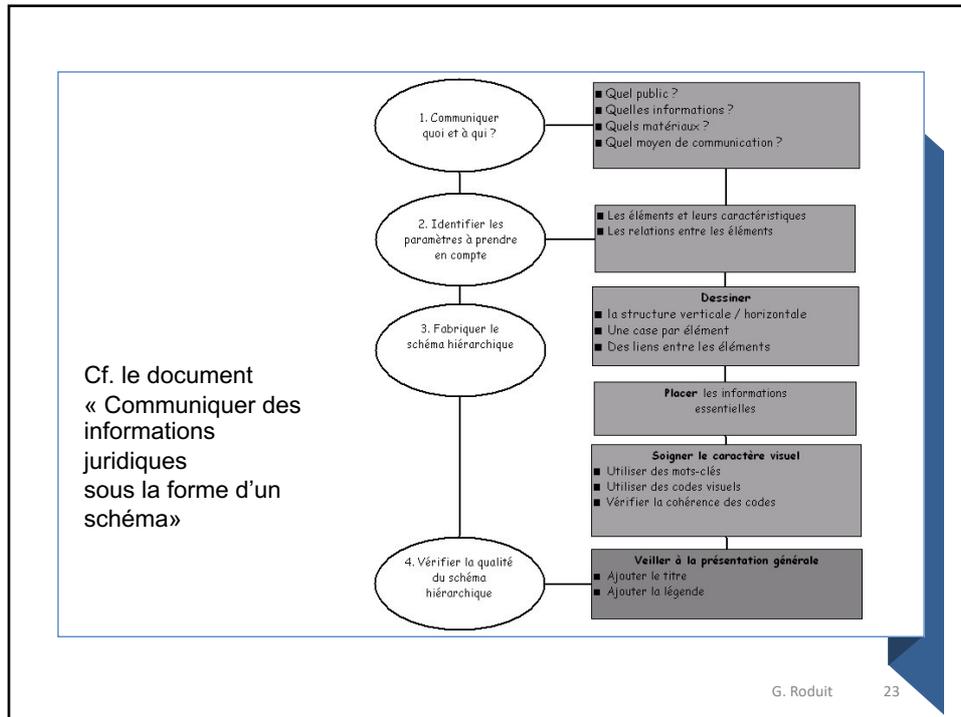
Des outils numériques

Cf. le guide du voyageur numérique : <https://dqxy.link/UhxzW>

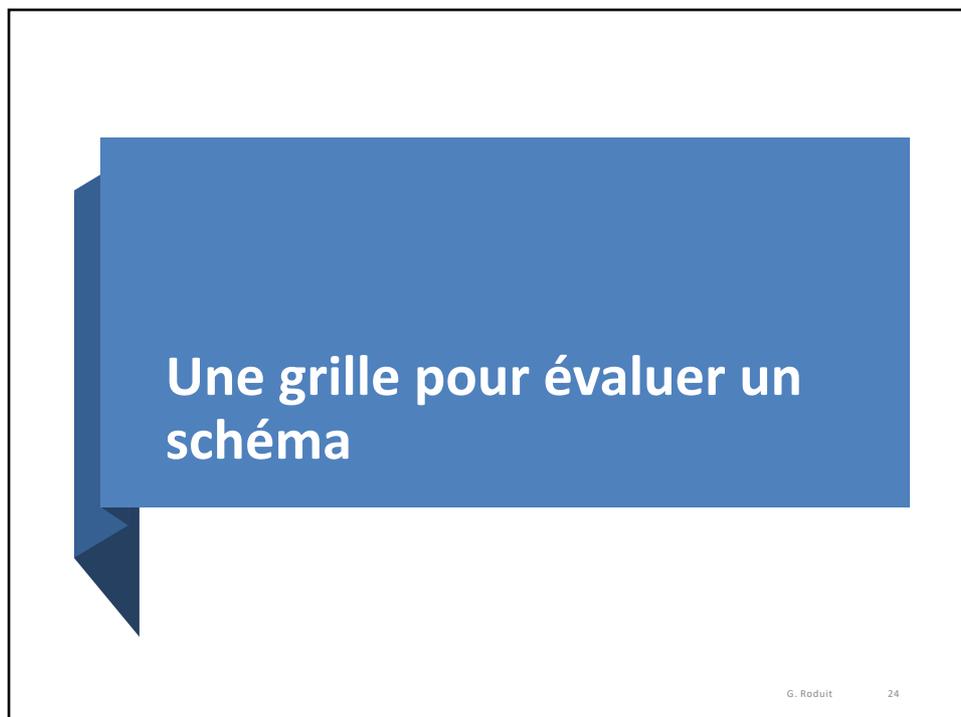
	Mappes mentales
Miro	X
Lucid	X
Mural	X
Mindmeister	X
Mindomo	X
Mindmapmaker	X
Simplemind	X
Mindmanager	X
DigiMindMap	X

G. Roduit 20

20



23



24

Évaluer un schéma présentant une institution juridique

Critères	Indicateurs
Critère 1 : Pertinence <small>(le schéma réalisé respecte les consignes données)</small>	<ul style="list-style-type: none"> - présence des 3 pouvoirs - un schéma en arbre avec flèches - niveau fédéral + niveau cantonal - ... (à reprendre la consigne)
Critère 2 : Exactitude <small>(le schéma réalisé comporte des éléments corrects du point de vue juridique)</small>	<ul style="list-style-type: none"> → noms des 3 pouvoirs → nom des autorités politiques → ... (faire la liste des valeurs juridiques et vérifier leur exactitude)
Critère 3 : Exhaustivité <small>(le schéma réalisé comporte toutes les informations essentielles qu'il fallait sélectionner)</small>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 pouvoirs (pas 4) → vérifier si les informations essentielles ont été répertoriées et présentées
Critère 4 : Cohérence <small>(les éléments du schéma sont reliés de manière logique entre eux)</small>	<ul style="list-style-type: none"> - le sens des flèches - la légende des flèches - la hiérarchie des éléments du schéma
Critère 5 : Soins <small>(le schéma est présenté de manière lisible et propre)</small>	<ul style="list-style-type: none"> - présence de ratures - densité et utilisation de l'espace (un peu en page, autre à gauche et au fond la page) - flèches à la règle - ...

G. Roduit 25

25

Droit et économie

Grille d'évaluation pour l'élaboration d'un schéma en droit

Critères	Indicateurs	Appréciation des indicateurs	Tarification	Résultats par critère
Critère 1 : Pertinence Les productions des élèves correspondent au schéma demandé	On vérifie la présence des éléments demandés dans la consigne : <ul style="list-style-type: none"> - liste des éléments demandés (type de schéma, nombre d'informations, ...) - ... - pas d'éléments parasites 	- _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	Pondération : x 1
Critère 2 : Cohérence Des liens logiques existent entre les différents éléments du schéma	Il existe des liens logiques entre les éléments du schéma : <ul style="list-style-type: none"> - flèches qui relient les éléments, sens correct - couleurs en lien avec les éléments - légendes permettant de comprendre les éléments - ... Le schéma ne comporte pas d'éléments superflus	- _____ + - _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	Pondération : x 3
Critère 3 : Sélection et exactitude des informations Le schéma contient des éléments exacts du point de vue juridique et sélectionnés correctement	Construire une liste de vérification des éléments de contenu demandés : <ul style="list-style-type: none"> - quelles informations sont demandées ? - ... - les informations sont-elles correctement présentées ? - ... 	- _____ + - _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	Pondération : x 2
Critère 4 : Soins et mise en page Le schéma est présenté de manière propre et les informations sont mises en évidence de manière hiérarchique	L'écriture est lisible et il n'y a pas de rature Les éléments du schéma sont présentés avec soin (flèches à la règle, formes régulières, couleurs permettant la lecture, ...) La mise en page du schéma respecte le format donné (utilisation de toute la page, répartition équilibrée des éléments, ...)	- _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	Pondération : x 2
Explication de la tarification des critères : 0 pt = aucune maîtrise 1 pt = maîtrise insuffisante 2 pts = maîtrise minimale 3 pts = bonne maîtrise		Total des pts (sur 24 pts) : Note : [(nombre de pts obtenus / 24) x 5] + 1		

G. Roduit 26

26

Quelles plus-values pour la création de schémas en droit ?

G. Roduit 27

27

Exercice

Elaborer des schémas en droit

Quelles plus-values pédagogiques pour l'enseignement de manière générale ?

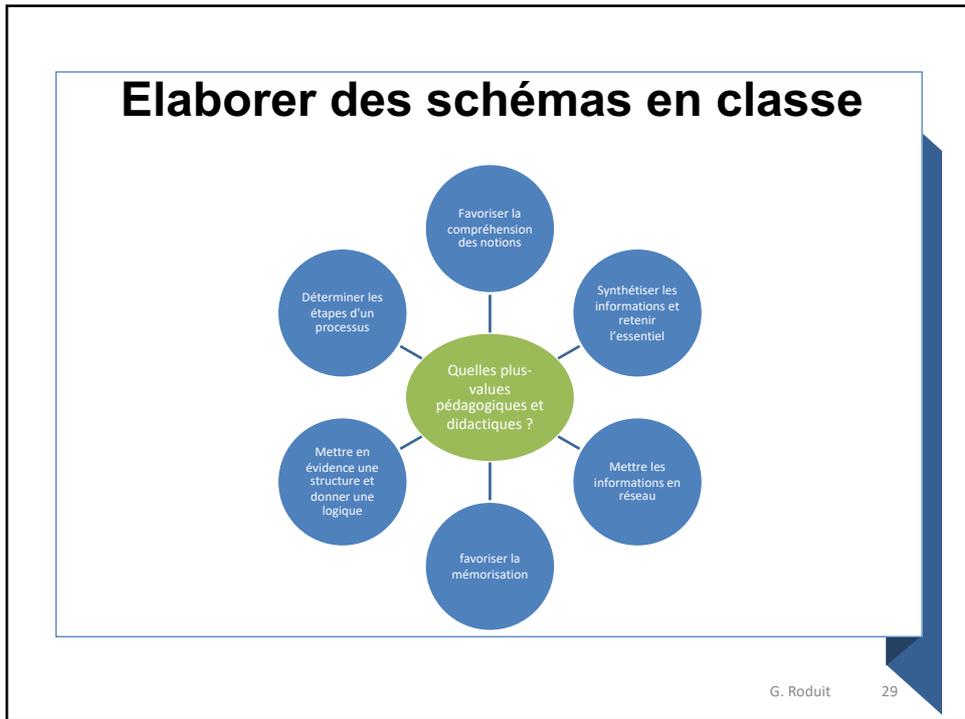
Quelles plus-values pour l'apprentissage de savoir-faire ou de compétences juridiques ?

...

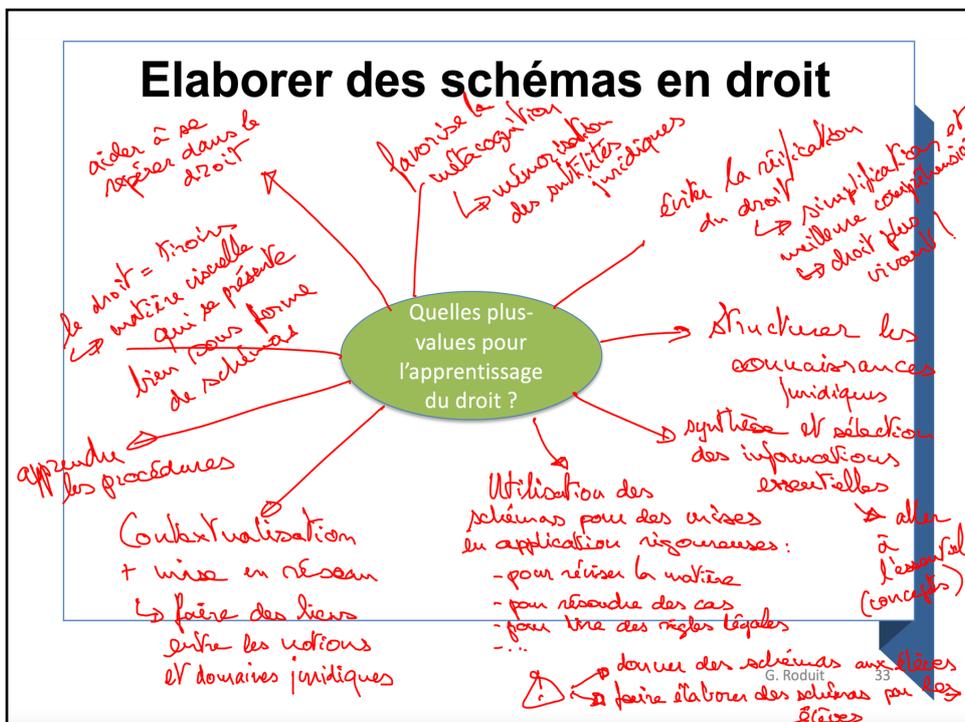
...

G. Roduit 28

28



29



30

Le cours sur le droit des successions

Lire des règles légales et mettre en évidence la structure d'une institution juridique sous la forme de schémas

Des ressources à mobiliser (savoirs, savoir-faire, ...) :

- connaître le vocabulaire juridique du thème
- connaître la structure de l'ordre juridique
- savoir lire une règle légale (conséquence juridique et conditions)
- manipuler un code
- trouver des références dans la doctrine
- ...

Des familles de situation de tâches complexes :

- analyser des documents présentant une institution juridique (des extraits de textes légaux, de jurisprudence, de doctrine, de manuel, de médias,...)
- mettre en évidence la structure de l'institution juridique (les finalités et les principes, l'intégration dans le système, les notions clés, les catégories, ...) sous diverses formes (schéma, texte de synthèse, exposé, affiche, ...)